

Délibération n°2018.00001

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Séance du 13 février 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 22

absents représentés : 7

absents non représentés : 4

L'an deux mille dix huit, le 13 février, le Conseil municipal, dûment convoqué le 7 février, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Dominique DUIGOU donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Dominique MANIERE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Farid DJABALI

Délibération n° 2018.00001

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant que Monsieur Sun-Lay TAN a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

DELIBERE

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Lyazid AMRANE en qualité de conseiller municipal.

PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal, joint en annexe

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.